

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** 5 (1939)

**Heft:** 81

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



V. Jahrgang - 1939  
No. 81, 1. November

Druck und Verlag: E. Löpfle-Benz, Rorschach — Redaktion: Theaterstraße 1, Zürich  
Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 8.—, halbjährlich Fr. 4.—  
Parat mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 8.—, 6 mois fr. 4.—

Offizielles Organ von: — Organe officiel de:  
Schweiz. Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich  
Association cinématographique Suisse romande, Lausanne

Film-Verleihverband in der Schweiz, Bern  
Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Solothurn  
Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich

**Sommaire:**

	Page
Tessin . . . . .	1
Association cinématographique suisse romande:	
Assemblée générale extraordinaire . . . . .	1
Le tragique burlesque Michel Simon . . . . .	3
Sur les écrans du monde . . . . .	3

**Inhalt:**

	Seite
Zu den neuen Wirtschaftsartikeln der Bundesverfassung Schweiz. Lichtspieltheater-Verband, Zürich:	9
Sitzungsberichte . . . . .	10
Krise und neues Beginnen im französischen Filmwesen	10
Hollywood in Verwirrung . . . . .	12
Berliner Filmrevue . . . . .	13
Internationale Filmnotizen . . . . .	13
Filmtechnik . . . . .	16

**Tessin**

LUGANO. L'assemblée de l'Association Cinématographique Ticinese, tenue le samedi 7 octobre a. c. a nommé comme Président M. Pagani, de Balerna, et comme Secrétaire M. P. O. Tami, de la Super Cinéma S.A., à Lugano.

**Association cinématographique suisse romande**

*Assemblée générale extraordinaire.*  
18 octobre 1939.

101 membres, sur 118, sont présents ou dûment représentés à cette assemblée, réunie au Buffet de la Gare, à Lausanne, sous la présidence de M. Martin, d'Yverdon.

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 juin est accepté avec remerciements à son auteur.

Après que l'assemblée se soit levée pour honorer la mémoire de feu L. Charrière et ait nommé 3 scrutateurs (MM. Hoffmann, Fischlin et Moser), elle aborde d'emblée le problème des

*Actualités suisses:*

Dans un long exposé, le président fait le point du développement de la question, non sans lancer en passant une flèche au contingentement des films — qui a été voté par la Chambre suisse du cinéma sans qu'on ait consulté notre association — et à l'article qu'il a fait paraître à ce sujet dans le FILM-Suisse, article qui nous a valu une lettre du Département fédéral de l'Intérieur dont il est donné intégralement connaissance et à laquelle nous répondrons ultérieurement. M. Martin rappelle notamment qu'après deux premiers échanges de vues avec les représentants de la Chambre suisse du cinéma, en avril et en automne 1938, entretiens qui ne nous engageaient à rien, nous n'avons plus entendu parler des «actualités suisses». Ce n'est qu'après que la Chambre du cinéma ait discuté pendant plus d'une année avec l'A.L.S. et accepté ses propositions, que nous reçûmes, le 18 septembre, une lettre du Département fédéral de l'Intérieur nous invitant à nous prononcer sans délai sur la question, invitation amendée quelques jours plus tard par une convocation à une réunion des représentants du Département, de la Chambre et des trois associations professionnelles, aux fins de prendre définitivement position sur la question. N'ayant jamais eu l'occasion, ajoute M. Martin, de soumettre le projet d'actualités suisses à notre assemblée générale, faute de renseignements précis sur la position prise par l'ALS. et le SLV., nos représentants à la réunion du 6 octobre, à Berne, se déclarèrent incompetents pour engager l'association. C'est alors, mais non sans peine, qu'on nous a accordé un délai de complaisance de 15 jours pour nous permettre de demander l'avis de notre assemblée générale. Ainsi s'explique, conclut le président, la raison pour laquelle nous avons dû convoquer la présente assemblée extraordinaire qui, pour la première fois, se trouve en présence du projet de la création d'actualités suisses que la Chambre du cinéma a bien voulu nous exposer définitivement dans sa lettre du 11 octobre 1939.

Après lecture de cette lettre et de celles mentionnées ci-dessus, la discussion est ouverte.

MM. Brum, Baatard, Brönimann, Warlet, Jobin, Augsburg, Lavanchy et Martin y prennent part.

Il en ressort que si tous les cinémas de la Suisse romande, comme l'avaient déjà déclaré leurs représentants, accueillent avec